

à constater que la misère physique. Elles donnaient aussi leurs soins à quelques vieilles personnes sans famille, malades ou infirmes, et leur concours pour l'enseignement à l'école primaire.

Nous avons dit plus haut " les Sœurs." En effet, ces jeunes personnes vivaient en communauté. Tertiaires franciscaines, elles avaient un règlement adapté à la Règle de saint François ; leur costume était aussi celui du Tiers-Ordre : tunique brune avec scapulaire, corde blanche, couronne franciscaine ; une coiffure en toile blanche avec voile noir complétait le tout. Le saint habit avait été régulièrement imposé aux premières Sœurs par le R. P. Athanase, franciscain de Boston, dès septembre et novembre 1889.

Cette œuvre de charité souriait fort et répondait aux aspirations d'un grand nombre de jeunes filles. Aussi la naissante Communauté se recrutait-elle rapidement. Mais comme toutes les œuvres voulues de Dieu elle devait être marquée du sceau de la Croix : telles ces étoiles qu'une gracieuse poésie met dès le berceau au front de certains enfants privilégiés, ainsi la Croix marqua le front de l'Institut naissant, qui en fit sa vie, en attendant d'en faire sa devise : "*La Croix ... notre Vie.*"

II. Tempête

Dès l'année 1890, commençait pour la nouvelle Communauté cette série d'épreuves tendant appa-